



# Quoi de 9?

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola  
Édition juillet/août 2019

## 1 Sécurité routière source : Roxane Lemay et le Code de la sécurité routière

Selon l'article 453 du Code de la sécurité routière, lorsqu'aucun trottoir ne borde une chaussée, un **piéton** doit circuler sur le bord de la chaussée ou sur l'accotement et dans le sens contraire de la circulation des véhicules, en s'assurant qu'il peut le faire sans danger. Cependant, un piéton peut circuler dans le même sens que la circulation, afin d'éviter de traverser la chaussée à plus d'une reprise sur une courte distance ou afin de circuler du côté éclairé du chemin public ou du côté où l'accotement est le plus large, après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

De plus, le conseil municipal aimerait que les gens qui profitent du beau temps en marchant avec leur chien prennent le temps de ramasser les excréments de leur **animal de compagnie** pour que les parcs, les accotements de rues et les fossés restent propres.

## 2 Nouveaux règlements source : Roxane Lemay

506-2019 règlement amendant le règlement concernant les systèmes d'alarme

Tous les règlements sont disponibles sur notre site internet et au bureau municipal.

## 3 Consignes lors de mesures d'urgence source : Sécurité publique Québec et Roxane Lemay

Si des mesures d'urgence devaient être prises dues à un sinistre quelconque, la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola souhaite que vous soyez préparés à toute éventualité. Voici donc quelques informations qui pourraient vous être utiles selon la situation :

- Si un avis d'alerte doit être transmis, ce dernier sera envoyé à l'aide de l'automate d'appel *Somum* auquel vous devez être inscrit et il sera aussi disponible sur le Facebook de la municipalité. Vous devez rester calme en tout temps et être attentif aux nouvelles informations.
- Si un avis d'évacuation était annoncé, voici certains gestes à poser avant l'évacuation : fermer les portes et les fenêtres, débrancher les appareils électriques et électroménagers et apporter une trousse qui contient les principaux objets personnels comme des vêtements, des médicaments et ordonnances, lait et couche pour bébés, portefeuille, etc. Au moment de l'évacuation, suivez les directives transmises par les autorités, inscrivez-vous aux endroits indiqués, faites connaître l'endroit où l'on peut vous joindre et rendez-vous aux endroits prévus pour obtenir l'information.
- Si un avis de mise à l'abri était annoncé, vous devez fermer toutes les fenêtres et les portes, fermer le système de climatisation ou de circulation d'air afin d'éviter que l'air extérieur pénètre dans votre maison et garder vos animaux à l'intérieur.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la municipalité au 450-836-3376.

## 4 Règlement sur les branches source : Roxane Lemay

Selon le règlement #498-2019 alinéa 2 de l'article 3.18 «La municipalité est autorisée à procéder sur le champ aux travaux d'élagage, d'émondage ou d'abattage requis pour sécuriser la voie publique en cas d'urgence et lorsqu'un empiètement, tel que visé au 2e paragraphe de l'article 3.3, constitue un risque imminent pour les usagers d'une voie publique,, et ce, aux frais de toute personne qui ne se conforme pas au 2e paragraphe de l'article 3.3 du présent règlement». En résumé, la municipalité pourra procéder aux travaux requis aux frais du propriétaire de l'arbre si ce dernier ne les effectue pas.

## 5 Rinçage du réseau de distribution d'eau potable source : Roxane Lemay

Nous désirons vous informer que le conseil municipal a mandaté la firme Nordikeau pour procéder au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc durant la semaine du **29 juillet 2019**. Les travaux se dérouleront dans la journée, donc cela pourra occasionner une baisse de votre pression d'eau et une coloration brunâtre de l'eau.

## 6 Bandes de la patinoire source : Roxane Lemay

Suite à la réfection de la patinoire de Saint-Ignace-de-Loyola, le conseil municipal souhaite offrir gratuitement aux Loyolois et Loyoloise les bandes faites de plastique recyclé qui entourait la patinoire. Si vous êtes intéressés, veuillez donner votre nom au bureau municipal ou par téléphone jusqu'au 2 août 2019. La municipalité procédera à un tirage au sort qui aura lieu à l'assemblée du 6 août 2019. Pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau municipal.

## 7 Une classe de maternelle à Saint-Ignace source : Isabelle Latour, enseignante

La nouvelle école de l'Île St-Ignace comptera en septembre prochain une toute nouvelle classe de maternelle! Pour garnir les étagères de la classe, Mme Latour, enseignante, désire faire un appel à tous. Si vous avez des jouets en bon état à donner, dédiés aux enfants de 5-6 ans, vous pouvez les apporter à son domicile durant l'été, au 389, chemin de la Rive-Boisée. Voici ce qui pourrait être pertinent : poupées et accessoires, cuisinière et set de cuisine, déguisements, petites voitures et camions, jeux de construction, LEGO, casse-têtes (12 à 50 morceaux), jeux de société, personnages, *Barbies*, animaux, dinosaures, *Playmobils*, etc. Vous pourrez les déposer à l'abri sur le perron d'en avant. Les jouets qui seront trop abîmés ou non pertinents seront remis à une œuvre de charité. Merci de votre générosité!

## 8 Location du chalet des loisirs source : Organisation des Loisirs St-Ignace

L'Organisation des Loisirs St-Ignace offre la possibilité de louer le chalet des loisirs les 24, 25 et 31 décembre 2019 ainsi que le 1er janvier 2020. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remettre votre nom à la municipalité. Un tirage se fera à l'assemblée du 3 septembre 2019. Le coût de la location est de 100\$. Vous devez aussi remettre un dépôt de 100\$ qui vous sera rendu après la location si les lieux sont remis en bon état.

Outre les dates mentionnées ci-haut, aucune location ne pourra se faire durant la saison où la patinoire est en fonction, soit de la mi-décembre à la relâche scolaire. En dehors de cette période, faites votre demande à l'Organisation des Loisirs Saint-Ignace à l'attention de monsieur Alexandre Valois 450-803-7347, tout simplement.

## 9 Loisirs & sports source : Roxane Lemay et Organisation des Loisirs St-Ignace

**Bibliothèque** Exceptionnellement, la bibliothèque sera ouverte le jeudi 18 juillet 2019 de 18h30 à 20h00

**Club des Malards** Super tournoi 13 juillet 2019;  
Tournoi amical de tir de pigeon d'argile 10 août 2019;  
Tournoi de l'ouverture de la chasse au canard

**Vente de garage** le samedi 31 août et dimanche 1<sup>er</sup> septembre (aucun permis requis)  
L'Organisation des Loisirs St-Ignace louera des tables au coût de 10\$ dans le stationnement de l'église pour vous y installer lors de la vente de garage du samedi. Pour réserver votre table, contactez Véronique Boucher au 450-836-3370 ou Alexandre Valois au 450-803-7347.

**Mercredis en musique** Les mercredis en musique sont de retour cet été à Saint-Ignace au belvédère Serge Giroux! N'oubliez pas d'apporter vos chaises et vos consommations! Une série de 3 rendez-vous culturels vous sont proposés :

3 juillet 19h : Raphaël Torr - *Chante Joe Dassin*

17 juillet 19h : Roulotte Paul Buissonneau - *Le tour du monde en 80 jours*

21 août 20h : Cinéma en plein air - *Le Survenant*

Pour information : Louis-Vincent Barthe, 450-271-6128

**Olympiades** Venez vous amuser et affronter vos amis lors des traditionnelles olympiades qui se tiendront le samedi 24 août au Parc Albert-Saint-Martin. En cas de pluie, l'évènement est reporté au dimanche 25 août. Pour info : Véronique Boucher au 450 803-0677.

**Tournoi de balle donnée mixte** Le tournoi de balle donnée aura lieu le samedi 20 juillet au Parc Albert-Saint-Martin. En cas de pluie, reporté au dimanche 21 juillet. Pour inscription ou info, contactez Alexandre Valois au 450 803-7347 ou Louis-Vincent Barthe au 450-271-6128.

**FADOQ** Le Club FADOQ Ile Dupas vous attend au sous-sol de l'église de Saint-Ignace-de-Loyola tous les mercredis après-midi pour prendre part à des activités gratuites et à des cours de danse à 5\$ la soirée. De plus, plusieurs activités spéciales ont lieu au courant de l'année! Contacter Diane Bonin, présidente, au 450-836-6587 pour plus d'informations.

**Table des aînés pôle Berthier** Épluchette de blé d'Inde/hot-dog le mardi 6 août 2019 à 11h30 au parc Ste-Geneviève. Billet au coût de 7\$ pour les résidents du pôle Berthier. Info: Andrée Bergeron 450-836-6167.

La **collecte de cannettes** pour l'école du 11 mai dernier nous a permis d'amasser plus de \$2,500! Cette somme a servi et servira à amortir les coûts des activités parascolaires. Rendez-vous le 19 octobre de 9h à 12h pour une autre collecte, profitez-en pour faire votre ménage d'automne ! Au nom de l'école et des élèves : MERCI !

Le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Loyola souhaite **féliciter** tous les membres de l'Organisation des Loisirs St-Ignace et tous les bénévoles qui ont participé à la réalisation des festivités de la **Fête nationale du Québec**, car la journée fut une très belle réussite. À chacun d'entre vous, un énorme merci!

**Collecte de sang** dans le stationnement de l'église à Saint-Ignace-de-Loyola **le mercredi 7 août 2019**. Vous devez apporter une pièce d'identité avec photo et prendre rendez-vous avec Héma-Québec au 1-800-343-7264.

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola  
25, rue Laforest à Saint-Ignace-de-Loyola, Québec  
Tel: 450-836-3376  
Courriel : mmessier@stignacedeloyola.qc.ca  
Site web: www.stignacedeloyola.qc.ca